



OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG02

V du 29/10/2021

Page 1 sur 4

CACES® R483 GRUES MOBILES

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des grues mobiles dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R483 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM).

PUBLIC CONERNE ET PRE-REQUIS

Toute personne souhaitant conduire une grue mobile correspondant à une des catégories de la recommandation R483,

Aucune expérience de conduite exigée,

Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),

Disposant des permis de conduire appropriés pour la conduite des grues qui le nécessitent.

Sachant lire et comprendre le français,

Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les catégories qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Avoir satisfait aux prérequis,

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME ET CONTENU

Théorie :

Connaissances générales,

Technologie des grues mobiles,

Les principaux types de grues mobiles,

Les catégories de CACES®,

Notions élémentaires de physique





OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG02

V du 29/10/2021

Page 2 sur 4

CACES® R483 GRUES MOBILES

Stabilité des grues mobiles

Déplacement des grues mobiles sur chantier

Risques liés à l'utilisation des grues mobiles

Exploitation des grues mobiles

Accessoires de levage et règles d'élingage

Vérifications d'usage des grues mobiles

Formation pratique

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

Enseignants qualifiés.

Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R483 grues mobiles

Personne en charge des relations avec le stagiaire : Tel : 0594 353.672 - cfofbtp@ohlicher.fr

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,

Utilisation d'une (ou de plusieurs) grues mobiles représentative(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),

Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R483 des catégories concernées,

Équipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation en fin de formation :

QCM d'évaluation théorique,





OHLICHER
TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG02

V du 29/10/2021

Page 3 sur 4

CACES® R483 GRUES MOBILES

Examen pratique sur grues mobiles conforme à la R483.
Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues mobiles, conforme à la R483 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec).
Attestation de fin de formation.

EFFECTIFS

Un minimum de 4 stagiaires est nécessaire et un maximum de 10 stagiaires par session.

HORAIRES DE LA FORMATION

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30.

DURÉE DE LA FORMATION

Minimum 21h dont 7h de tests CACES® ; fonction du nombre de catégories et du niveau d'entrée.

TARIFS

Voir notre grille tarifaire. Devis gratuit sur simple demande

CONTACT

CENTRE DE FORMATION OHLICHER BTP

Zone Industrielle Dégrad des cannes - 97354 REMIRE MONTJOLY

Accueil public : Tel : 0594 353.672 - Port : 0694 298.294 - Mail : cfobtp@ohlicher.fr

Référente handicap : Mail : secretaire.tech@ohlicher.fr

Référent technique : Mail : directeur.tech@ohlicher.fr

Site internet : www.ohlicher.fr

Siret : 430 032 235 000 11 - APE 8553Z - Organisme n° 96 973 02 70 97

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi de 8h00 à 15h30.





OHLICHER

TRAVAUX PUBLICS & BATIMENTS



Réf : CFOBTP-CACENG02

V du 29/10/2021

Page 4 sur 4

CACES® R483 GRUES MOBILES

DIFFÉRENTES CATÉGORIES CACES® R483

Catégorie A : Grues mobiles à flèche treillis

Grue automotrice à flèche treillis qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.



Catégorie B : Grues mobiles à flèche télescopique

Grue automotrice à flèche télescopique qui peut être montée sur un mât (tour), capable de se déplacer en charge ou à vide sans avoir besoin de voie de roulement fixe et qui demeure stable sous l'influence de la gravité.

